

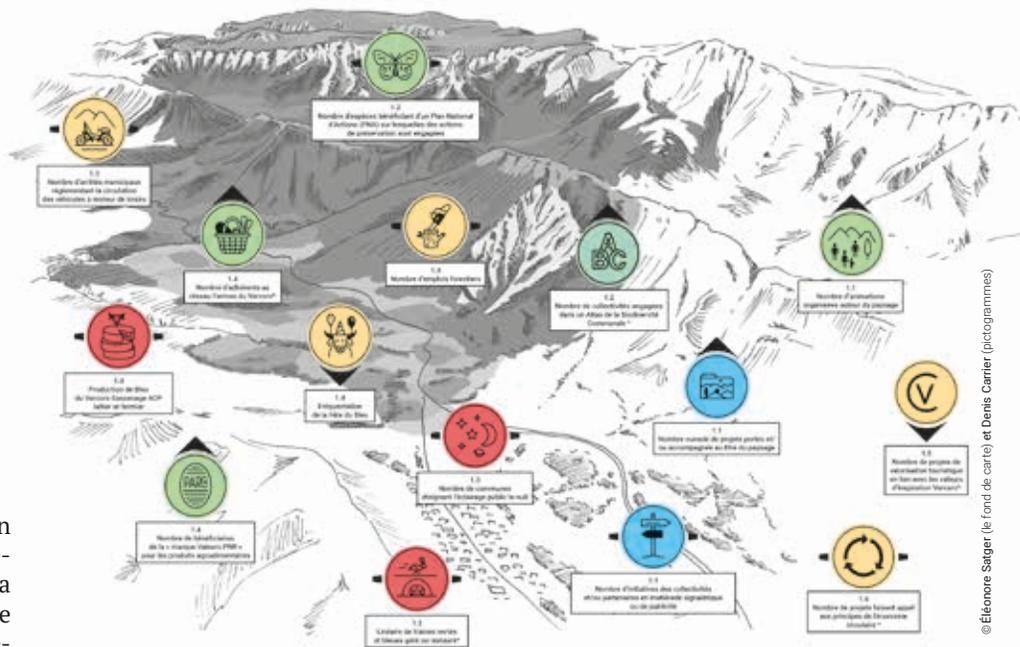
ÉVALUER POUR AVANCER!

Chaque année, le Parc du Vercors a l'obligation d'évaluer les conséquences directes sur le terrain des engagements pris dans le cadre de sa charte. À l'aide d'indicateurs, les partenaires suivent l'évolution du travail initié à partir d'une quarantaine de projets sentinelles, dans un contexte de changement climatique.

Évaluer ? Est-ce bien utile ? L'évaluation annuelle de la mise en œuvre des engagements pris lors de l'élaboration de la charte 2023-2038 est une démarche de progrès. Il ne s'agit pas de porter un jugement, mais bien d'ajuster chaque année les répercussions de décisions collégiales. Avec en ligne de mire, le Vercors tel qu'il a été pensé collectivement à l'horizon 2038.

DES INDICATEURS : POURQUOI FAIRE ?

Une matière précieuse, collectée sur le terrain par les chargés de mission, a permis d'identifier 40 indicateurs ou projets à suivre, en cohérence avec les 18 mesures à enjeux de la charte 2023-2038. Reflets de la réalité du territoire, ils donnent à



© Éléonore Saïger (le fond de carte) et Denis Carrier (pictogrammes)

comprendre l'évolution de celui-ci à travers le chemin parcouru et les objectifs à atteindre. À la lecture du bilan annuel du Parc, on saisit d'emblée les évolutions et les freins qui ont marqué le territoire pendant l'année ; tant en matière écologique, agricole, touristique, forestière que climatique... Un tableau de bord illustré¹ accessible à tous synthétise ce travail.

ET CONCRÈTEMENT, CELA DONNE QUOI ?

Atténuer les gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique... La transition énergétique est-elle bien engagée ? Voici ce que les indicateurs nous enseignent. Pour la production de chaleur renouvelable, la tendance est plutôt favorable, avec une estimation en augmentation de 7,8 % sur 2019. Ces indicateurs traduisent à la fois une prise de conscience collective et la nécessité de poursuivre les efforts engagés. En revanche, l'indicateur relatif à la production d'électricité renouvelable pointe, lui, une baisse sensible des nouvelles installations photovoltaïques, avec la mention : « à améliorer ». On comprend toute l'utilité de ce travail d'évaluation, également outil d'aide à la décision.

1. https://link.infini.fr/pnr.v_evaluation_illustrée Sur le site du Parc du Vercors, cliquez sur Téléchargements dans le pied de page et dans la liste des « bilans annuels », vous trouverez le lien vers « l'évaluation illustrée » de 2021.
2. L'agroforesterie : désigne les pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole.

D'AUTRES EXEMPLES ?

En matière d'agriculture, les données fournies par les indicateurs révèlent qu'en 2021, 9 groupements pastoraux de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors ont pu bénéficier d'un accompagnement du Parc sur l'accès et le partage de la ressource en eau. Une belle progression, également constatée sur un autre indicateur relatif au nombre d'exploitations engagées dans l'agroforesterie². Là aussi, 9 entités supplémentaires ont rejoint le plan de relance « Plantons des haies », ce qui porte à 18 leur nombre en 2021 ; l'objectif à 2038 étant fixé à 75. Dans les deux cas, c'est un feu vert que donnent les indicateurs pour 2022.

QUID DE LA TRANSITION TOURISTIQUE ?

Pour réussir la transition touristique, l'indicateur retenu comptabilise le nombre de projets intégrant les mobilités douces. Il témoigne d'un engagement global modeste au regard des enjeux, avec seulement trois nouveaux projets connus en 2021. La forte fréquentation touristique incite à créer les conditions permettant le développement rapide de ce type de projet si l'on veut parvenir à l'objectif chiffré de 30 nouveaux projets d'ici la fin de la charte. La mise en place de la navette pour accéder à la Molière en période de forte affluence est un exemple à suivre et doit déclencher d'autres initiatives qui viendront enrichir l'évaluation 2022.

FOCUS | L'ÉVALUATION, UNE BOUSSOLE VERS 2038

Pour chaque indicateur dont l'évolution est à suivre, il y a une valeur initiale, un commentaire pour l'année, une tendance (amélioration, stabilité, dégradation...), une périodicité de mesure (annuelle, sauf si mention contraire) et une valeur cible. Ce dispositif consultable sous forme de tableau de bord illustré¹ est une feuille de route qui permet de rendre compte de l'application de la charte, de prioriser les actions et d'optimiser les moyens humains et financiers nécessaires. Elle pourra être remise en cause pendant la période et être adaptée à de nouveaux enjeux ou à de nouvelles réalités constatées sur le territoire. Elle donne aussi à chacun l'opportunité de participer à l'évolution de son territoire. Enfin, elle est une boussole qui tient le cap sur 2038.